

\*L'Investissement Socialement Responsable, ou ISR, est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable – *Définition AFG-FIR*



## GOUVERNANCE

### Vers l'instauration d'une taxe GAFA

Le 8 avril 2019, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture **l'instauration de la taxe GAFA**. Si les principales cibles sont les géants américains du web, d'où le nom de la nouvelle taxe, cette dernière concernera globalement tout le secteur du numérique. Plus précisément, **sont concernées une trentaine d'entreprises**, soit celles dégagant un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques supérieur à 750 millions d'euros, dont au moins 25 millions en France. **Elles devront reverser 3% du chiffre d'affaires réalisé dans l'Hexagone sur les activités en ligne** comme la publicité ciblée, les plateformes de mise en relation, ... **Les Français Meetic et Criteo** devront ainsi s'acquitter de cette taxe qui pourrait rapporter quelques 400 millions d'euros cette année, puis 650 millions pour chacune des trois prochaines.

Si la taxe a obtenu une large majorité, les critiques ne manquent pas. **La gauche déplore un manque d'ambition** en qualifiant le montant de « clopinettes », quand **la droite craint de trop pénaliser nos champions nationaux** dont la taille n'a rien à voir avec les géants outre-Atlantique. Bruno le Maire admet une insuffisance, mais préfère « avoir une solution imparfaite plutôt que de ne rien décider ». Il se félicite que « La France ouvre une voie » en attendant une **réglementation internationale** au sein de l'OCDE, et ce malgré les critiques multiples de la diplomatie et du Président américain.

L'Assemblée Nationale doit désormais achever l'examen de l'ensemble du projet de loi qui inclut la taxe GAFA avant de passer le relais au Sénat.

*Source : Les Echos*



## ENVIRONNEMENT

### Les pays européens sont les plus aptes à se décarboner

HSBC Global Research a publié début avril une étude mesurant les efforts et les potentialités de 67 pays pour se passer des énergies fossiles. Près d'une trentaine d'indicateurs (dont part des énergies renouvelables, progression, émissions de CO<sub>2</sub> rapportées au PIB et par habitant, part des ressources tirées des énergies fossiles dans ce même PIB ou encore poids de la dette publique) ont été analysés afin de mesurer la valeur bas-carbone actuelle et future de chaque économie nationale.

**Les pays européens caracolent en tête du classement**, avec à la première place **l'Allemagne** dont les émissions ont chuté de 36% par rapport au pic de 1979. La **Suède** se classe deuxième grâce à des politiques et objectifs ambitieux (zéro émission nette de GES en 2045). **L'Autriche** est sur la dernière marche du podium grâce à son énergie hydraulique et la progression du renouvelable. La **France** dont l'atome représente 38% de son mix énergétique et 70% de son mix électrique arrive juste après avec un niveau d'émission de CO<sub>2</sub> des plus faibles ; mais sa forte dette publique lui coute plusieurs places. **Les Etats-Unis** dont les émissions ne cessent de croître s'invitent

pourtant en sixième position... grâce à sa croissance démographique, qui permet de réduire les émissions par habitant ! Les meilleurs efforts après une décennie très émettrice viennent de la **Chine** qui se classe 14ème, grâce entre autre au développement des énergies renouvelable et de l'efficacité énergétique dans l'immobilier et dans les transports.

*Source : Les Echos*

### EDF se lance dans l'hydrogène bas carbone

Produire de l'énergie à partir de l'hydrogène ne génère pas de gaz à effet de serre. C'est pourquoi certains considèrent ce processus comme un pilier de la transition énergétique. Mais c'est à condition que les molécules de dihydrogène soient elles-mêmes produites de manière durable. Or aujourd'hui, **l'hydrogène est fabriqué à 95 % à partir de ressources fossiles** qui rejettent de grandes quantités de CO<sub>2</sub> lors de leur conversion. A l'inverse, l'électrolyse de l'eau permet de réduire considérablement les rejets directs de CO<sub>2</sub>. Mais pour que le bilan carbone global de l'énergie produite ne soit véritablement avantageux, il faut que l'électricité consommée par cette méthode alternative soit elle-même bas-carbone. **C'est l'engagement d'EDF** qui a annoncé le 2 avril la création d'**Hynamics**, une nouvelle filiale, qui produira **de l'hydrogène à partir de l'électrolyse de l'eau en utilisant une électricité bas carbone**, à destination principalement des clients industriels et de l'approvisionnement des véhicules lourds.

*Source : CFIE*



## SOCIAL

### Jeudi 11 avril 2019, la loi PACTE a été définitivement votée en Assemblée

La loi PACTE accorde un volet à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui est un élément clé de l'ISR. S'il existe un risque de « greenwashing » puisque la plupart des mesures ne sont pas contraignantes, elles enthousiasment cependant de nombreux acteurs.

- 1) **Intérêt social de l'entreprise** : toutes les entreprises doivent désormais prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux dans la gestion de leurs activités ; et celles qui le souhaitent peuvent définir dans leur statut une raison d'être, voire se transformer en société à mission
- 2) **Epargne durable** : en 2022, les assurances-vie devront proposer au moins une unité de compte (UC) répondant à l'ISR (label ISR), une UC finançant la transition énergétique (label TEEC), et une UC allant vers la finance solidaire (label Finansol). Avant cette date, une des trois doit être proposée.
- 3) **Economie sociale et solidaire** : les plans d'épargne retraite d'entreprise doivent proposer des fonds investis dans les entreprises ESUS (Entreprises solidaires d'utilité sociale)

- 4) **Participation des salariés** : les Conseils d'Administration de plus de huit administrateurs doivent intégrer deux administrateurs salariés.
- 5) **Transparence et encadrement des rémunérations** : publication des écarts de salaires dans les grandes entreprises et encadrement des retraites chapeaux.

*Source : Novethic*

### Bilan médiocre pour le devoir de vigilance

Deux ans après l'adoption de la loi créant le devoir de vigilance pour les entreprises, **le premier bilan est mitigé**. La loi oblige les entreprises françaises (celles de plus de 5 000 salariés, et celle de 10 000 salariés si leur siège est à l'étranger) à se doter d'un plan de vigilance afin d'identifier les risques sociaux et environnementaux liés à leurs activités. Un collectif de 6 ONG a épluché 80 plans sur quelques 300 entreprises françaises. Rarement citée comme exemple par les ONG, la société minière **Eramet** est une des rares entreprises à mentionner explicitement son plan de vigilance. Mais la plupart du temps, les documents sont lacunaires et manquent de détails. Certains, tels **Lactalis**, **Crédit Agricole**, ou encore **Zara** n'ont pas rendu public leur plan. Un groupe de 14 députés dont le rapporteur général de la Commission des Finances a écrit, dans la foulée du rapport, au ministre de l'Economie pour demander à Bercy de **faire appliquer la loi et convaincre d'autres Etats de s'aligner sur les standards français**.

*Source : L'Usine Nouvelle*



## INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### Effets de votes des actionnaires aux Assemblées Générales

Suite à des votes passés à une courte majorité en 2017 et 2018 sur les rémunérations, **certaines Conseils d'Administration ont mis en place quelques modifications**. On peut citer en particulier **Vinci** qui a modifié les conditions d'attribution des actions de performance et des conditions de la rémunération long terme du PDG ou encore **Schneider Electric** qui a intégré des critères plus exigeants pour les rémunérations long terme. Mais les agences de conseil en vote et les fonds activistes restent très vigilants ! En particulier, les évolutions des salaires du PDG de **Valeo**, **Scor**, **Kering**, ou encore du Président du directoire de **Vivendi** sont scrutées à la loupe. Mais si en France **la loi Sapin 2** rend contraignants les votes sur les rémunérations, cette contrainte s'annule si les sociétés sont de droit étranger... Or plusieurs entreprises du CAC 40, indice français de référence par excellence, sont de droit étranger tel, au hasard, **Airbus** (de droit néerlandais) ou **Technip FMC** (droit anglais) qui ont défrayé la chronique sur les sujets d'indemnités de départ en retraite.

**Evènement inédit cette année** : le conseil d'administration de **Renault**, qui avait validé la politique de rémunération de

**Carlos Ghosn** en 2018, a recommandé à l'AG du 15 juin prochain **de voter contre ces émoluments** ; ce sera la première fois en France qu'un patron ne touchera pas son variable suite à un refus des actionnaires. Toujours chez Renault, le salaire de **Jean-Dominique Senard**, nouveau Président de Renault, a été plafonné à 450 000 euros sans variable ni action de performance. **Chez Danone**, **Emmanuel Faber** a renoncé à son indemnité de départ, de non concurrence et à sa retraite chapeau, comme l'avait fait **Gilles Schepp**, patron de **Legrand**, en 2018

*Source : Les Echos*

### Rapprochement de Vigeo-Eiris et Moody's

Le **spécialiste français de la notation extra financière** et le **spécialiste américain des notations de crédit** ont finalisé leur rapprochement. Si le premier trouve dans ce mariage une solution à sa fragilité financière, le second va pouvoir désormais rajouter à sa palette **l'analyse ESG, expertise devenue incontournable dans le monde de l'investissement**. Dommage que la France, pourtant leader dans l'intégration des critères ESG et dans le développement de l'ISR, n'ait pas réussi, seule ou au niveau européen, à créer une grande agence de notation extra financière.

*Sources : Novethic, L'Usine Nouvelle*

## EN BREF

- **Le Chili arrête la construction de centrale thermique** à charbon qui lui fournit aujourd'hui 40% de son énergie, et vise 70% d'énergie renouvelable d'ici 2030, puis 100% d'ici 2040, contre 20% actuellement
- Le groupe allemand **Adidas** a présenté sa première gamme de **chaussures 100% recyclables**
- Les sociétés de plus de 11 salariés ont jusqu'à fin décembre 2019 pour créer un **comité social et économique (CSE)** destiné à optimiser le **dialogue social**
- Le marché des « **green bonds** », obligations visant à financer des projets verts, connaît un début d'année extrêmement dynamique en termes de volumes
- Le Conseil municipal de New-York a adopté un texte qui obligera les gratte-ciels et grands bâtiments à réduire leurs émissions de GES de 40% d'ici 2030
- A contre-courant du sens de l'histoire, le gendarme de la bourse américain autorise **ExxonMobil** à faire l'impasse sur le risque climatique lors de son AG en écartant des résolutions externes, considérant que cela entraverait la gestion de l'entreprise
- **Amazon refuse au dernier moment de signer la « charte de bonne conduite »** annoncée par le secrétaire d'Etat au Numérique qui exige des plateformes de e-commerce une meilleure transparence envers leurs vendeurs tiers, ie les PME et TPE françaises

### CONTACT

▪ **Murielle HERMELLIN**

Responsable du développement ISR – Gérante de portefeuilles  
murielle.hermellin@bred.fr

▪ **Jean-Philippe NGO**

Gérant ISR Junior  
jean-philippe.ngo@bred.fr

